

2024 Le bon sens en Seine Saint Denis :

Une campagne publique pour un héritage réel pour les populations et l'EPS.

Des installations sportives enfin à la hauteur des besoins.

Vincent Gérard déclarait à France Inter le 28 Août 2021 : « *Donnons les moyens aux enseignants d'EPS de faire leur métier, de la meilleure des façons ; ce sera la meilleure manière de respecter les enseignants, mais aussi les élèves* ».

6 milliards du budget du CIO sont prévus pour la réussite des JOP 2024.

La Seine-Saint-Denis, département le plus jeune de France, est aussi le moins bien doté en équipements sportifs au niveau national.

L'état Français doit s'honorer de prévoir à son tour 6 Milliards d'investissements publics pour un héritage de 2024 digne de ce nom : un plan exceptionnel d'investissement pour les installations sportives, pour les populations et l'EPS.

Il s'agit uniquement de rattraper le retard accumulé afin que le Département retrouve la moyenne nationale pour le taux des équipements sportifs et ne pas laisser se creuser les inégalités*.

Pour ce défi éducatif immense, à réaliser pratiquement, nous avons besoin de toutes et tous dans cette campagne publique pérenne, de long terme : « **2024 un héritage de bon sens en Seine-Saint-Denis** ».

LE SNEP-FSU 93 vous propose de mener ensemble cette campagne publique, enfin « le bon sens », afin d'obtenir un héritage réel et nécessaire, pour les populations et les élèves de Seine-Saint-Denis.

- **Obtenir un plan « marshall » de l'état, et voté par le parlement à hauteur de 6 Milliards d'Euros.**

Une Campagne publique originale pendant 3 ans, jamais réalisée, dynamique et rassembleuse, au niveau des besoins.

- **Pour fin Septembre :** 500 signataires, enseignants EPS et élus du 93, afin de lancer l'appel pour les 6 Milliards.
- **Le 29 Septembre :** réunion publique en Mairie des Lilas, avec les élus de Seine Saint-Denis, avec invitation de la presse :
 - **Création d'un collectif permanent** pour la défense et la promotion de l'EPS et du sport scolaire.
 - **Campagne de pétitions et d'initiatives publiques dans les villes,** et en direction du mouvement sportif.

- o **Présentation du Schéma de COhérence Territoriale des Équipements Sportifs (SCOTES)** pour le département : réalisé entre 2015 et 2020 par le CD93 et co-élaboré avec le CDOS 93 , ce document est né lors d'échanges entre le mouvement sportif et le CD93 autour de la Charte Départementale pour un service public du sport, il concrétise les besoins et les investissements en installations sportives.
 - o **Présentation et lancement de l'appel aux athlètes olympiques et paralympiques** pour signer leur soutien à la campagne publique : « le bon sens de l'héritage de 6 milliards pour la Seine Saint Denis ».
- **Octobre :**
 - o **Rencontre avec Vincent Gérard** afin d'examiner les initiatives publiques possibles avec les athlètes olympiques et paralympiques.
 - o **Rencontre et sollicitation de la commission parlementaire** sur cette question, chargée du suivi pour la préparation des JOP 2024.
 - o **Lancement des initiatives publiques par villes** dans le département, pour la pétition, l'information aux populations et au mouvement sportif.
 - o **Rencontre avec le Comité Départemental Olympique 93.**
 - o **Rencontre avec l'UNSS 93**
 - o **Rencontre avec les associations handisport et le comité handisport 93**
 - o **Rencontre avec les associations de parents d'élèves.**

**Depuis de nombreuses années le SNEP-FSU 93 alerte les pouvoirs publics dans les diverses instances sur le fait que la discipline EPS ne possède pas les moyens octroyés par l'état pour respecter les lois de la république en ce qui concerne les horaires EPS et les installations sportives :*

- 105ème département de France en matière d'installations sportives ;
- **des horaires nationaux EPS non respectés : dans la moitié des établissements scolaires les installations sportives se trouvent à plus de 20 mn à pied ;**
- le parc d'installations est en moyenne de plus de 40 ans d'âge ;
- 16,2 équipements pour 10.000 habitants contre 49,6 au niveau national ;
- 0,45 bassins de natation pour 10 000 habitants, soit moitié moins que la moyenne nationale : **une moyenne de 30% des élèves, seulement, savent nager ;**
- un taux de licences sportives le plus faible de France, y compris pour les jeunes filles ;
- quelle place pour les pratiques HANDISPORTS ? Les clubs se retrouvent dans une situation de pénurie notoire qui obère tout développement indispensable, et marginalise ou empêche la pratique handisport.

Les collectivités territoriales, dans le cadre des lois de décentralisation, n'ont plus les moyens, d'honorer l'obligation qui leur est faite de mettre à disposition des installations sportives dignes de ce nom et qui permettent de respecter les horaires nationaux de l'EPS obligatoires.

Il est indispensable et nécessaire que l'État et les pouvoirs publics investissent à leur tour, 6 milliards comme héritage réel et pérenne pour les installations sportives et les populations.

C'est aussi une question vitale pour assurer l'égalité des territoires, garantie par le parlement et la représentation nationale et les lois de la République Française.
